

## COMPTE-RENDU de la séance du MARDI 11 DECEMBRE 2018

**Présents** : MM. LANGE, MARCHANDEAU, de SALABERRY, DEPONGE (*arrivé au point n°2 de l'ordre du jour*), ROSENFELD, BIARD et Mmes GENUIT, FOURNIER, PIOFFET, GAUDELAS, TERRIER

**Absents excusés** : M. GASPARINI et Mme SANDRÉ-SELLIER (*partie au point n°4 de l'ordre du jour*)

Monsieur Jean-Luc GASPARINI donne pouvoir à Madame Guenola FOURNIER.

Monsieur Gabriel MARCHANDEAU est nommé secrétaire.

### Ordre du jour

<u>N° d'ordre</u>	<u>Objet de la délibération</u>
1	Actes dans le cadre de la délégation de pouvoir.
2	Approbation de l'APD/DCE pour les travaux de voirie.
3	Décision modificative du budget Principal n°3.
4	Renouvellement de la convention d'entretien des hydrants avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
5	Besoin occasionnel service périscolaire
	Questions diverses

### N°2018-70-Actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir

Conformément aux dispositions inscrites dans l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « le Maire doit rendre compte des missions déléguées à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal », le Maire rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en vertu de la délibération du 10 avril 2014 :

- Décision n° 2018/59 du 26 novembre 2018 – Signature d'un bon de commande relatif au changement d'une borne infra rouge pour le système anti intrusion, dans un bureau de la mairie par la société France EXPERT SECURITE – 3 route de Blois – 41 330 MAROLLES pour un montant de 70.00 euros HT soit 84.00 euros TTC.
- Décision n° 2018/60 du 06 décembre 2018 – Signature d'un bon de commande relatif à la mise en page et à l'impression du bulletin municipal 2019 par la société MEDI6 – rue des Albizias – 41 700 CONTRES pour un montant de 3 640.00 euros HT soit 4 368.00 euros TTC.
- Décision n° 2018/61 du 06 décembre 2018 – Signature d'un bon de commande relatif à la création et à la maintenance d'un module de réservation de salles sur le site internet par la société 3D OUEST –Technopole Anticipa – 22 300 LANNION pour un montant de 250.00 euros HT soit 300.00 euros TTC pour le développement du module, et 37.50 euros HT soit 45.00 euros TTC pour la maintenance annuelle soit un coût total de 345.00 euros TTC.

- Décision n° 2018/62 du 06 décembre 2018 – Signature d'un bon de commande relatif à la création et à la maintenance d'une passerelle comptable sur le logiciel enfance, permettant la création de titres individuels de cantine et de garderie par la société 3D OUEST –Technopole Anticipa – 22 300 LANNION pour un montant de 400.00 euros HT soit 480.00 euros TTC pour le développement du module, et 100.00 euros HT soit 120.00 euros TTC pour la maintenance annuelle soit un coût total de 600.00 euros TTC.
- Décision n° 2018/63 du 06 décembre 2018 – Signature d'un bon de commande relatif à une mission d'étude énergétique pour la classe maternelle de madame Berry et pour la salle de motricité du groupe scolaire par la société ENERGIO – 7 rue Dublineau – 37 000 TOURS pour un montant de 1 800.00 euros HT soit 2 160.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

### **N°2018-71 - Approbation de l'avant projet pour les travaux de voirie 2018.**

Par délibération 2018-11 du 12 avril 2018 le conseil municipal a confié à la société ECMO de Blois une mission de maîtrise d'œuvre pour l'exécution du programme de réhabilitation de la voirie inscrite au budget 2018.

Un avant-projet estimatif s'élevant à la somme de 220 862.00 euros HT a été approuvé par le Conseil municipal le 29 mai 2018.

Après réflexion et concertation avec les élus, le cabinet ECMO a revu l'ensemble de la proposition à la baisse :

<b>Postes</b>	<b>Travaux</b>	<b>APS Montant HT en euros</b>	<b>APD MONTANT HT en euros</b>
01	Installations de chantier et prestations connexes	3 000.00	2 500.00
02	Traçages et sondages des réseaux	1 200.00	1 000.00
03	Diagnostic amiante et sondage des Réseaux	5 400.00	4 500.00
04	Plus value pour déchets pollués	240.00	200.00
05	Travaux de renforcement de voirie	35 376.00	22 530.00
06	Travaux de restructuration de voirie	195 498.00	118 575.00
07	Travaux hydrauliques de voirie	14 088.00	11 740.00
08	Travaux de sécurité sur voirie	5 160.00	22 775.00
09	Divers	5 072.40	3 360.00
	<b>Total travaux HT</b>	<b>220 862.00</b>	<b>187 180.00</b>
	TVA	44 172.04	37 436.00
	<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>265 034.40</b>	<b>224 616.00</b>

L'enveloppe prévisionnelle globale du projet comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre (8 100.00), les imprévus ainsi que les travaux, s'élève à 250 000.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet définitif relatif aux travaux de voirie 2018, établi par la société ECMO et dont le chiffrage total des travaux s'élève à 224 616.00 euros TTC, hors honoraires et imprévus.
- d'autoriser le maître d'œuvre à poursuivre sa mission.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à cette affaire.

### **N°2018-72- Décision modificative de Budget Principal n°3**

A réception de cette délibération, Monsieur le Préfet de Loir et Cher a adressé un courrier expliquant qu'au vu de la jurisprudence, les délibérations ne peuvent pas être ajoutées sur table, même avec l'accord du conseil municipal. Il convient de renvoyer un ordre du jour complémentaire en respectant le délai légal de trois jours francs.

Considérant que la décision modificative n°3 du budget principal doit être représentée au conseil municipal pour approbation,

Considérant la nécessité de réajuster les crédits affectés à certains articles budgétaires, les modifications et ajustements sur certains articles sont proposés :

COMPTE	LIBELLE	BUDGET	MANDATE	RESTE ENGAGE	TOTAL REALISE	SOLDE	PROPOSE	TOTAL BUDGET APRES DM
<b>section d'investissement</b>								
2151	Numérisation des réseaux	28 755	33 100.50	0	33100.50	- 4345.50	4350.00	33 105.00
2152	Panneaux de signalisation	5 000	0,00	00	0	5000.00	- 4350.00	650.00
							<b>0.00</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de dire que les délibérations 2018-61 et 2018-69 du 22 novembre 2018 sont rapportées.
- d'approuver la décision modificative n°3 du budget principal.

### **N°2018-73- Contrôle des hydrants sur la commune : passation d'une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer une convention de contrôle annuel des hydrants répartis sur le territoire de la commune, avec le syndicat SIAEP Fossé, Marolles, Saint Sulpice à compter de 2018. La convention pourra être reconduite deux fois.
- De dire que le prix unitaire d'intervention est de 32.64 euros HT par hydrant, TVA en vigueur en sus, sans révision de prix pour toute la durée de la convention.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- De dire que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal de la commune.

### **N°2018-74 -Service périscolaire - Recrutement d'un adjoint technique pour besoins occasionnels.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier précitée, à compter du 15 décembre 2018 un emploi d'adjoint technique pour besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une durée maximale de douze mois.

- d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents non titulaires pour pourvoir cet emploi. Ils pourront être amenés, si les besoins du service le justifient, à effectuer des heures supplémentaires. Les rémunérations seront calculées par référence aux échelles indiciaires des grades précités.

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les contrats de recrutement correspondants ainsi que les avenants éventuels.

- de dire que les crédits seront prévus aux Budgets Primitifs 2018 et 2019,

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.**